

Mai 2020

Normes IFRS®
Exposé-sondage ES/2020/3

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d’entrée en vigueur

Projet de modification d’IAS 1

Date limite de réception des commentaires : le 3 juin 2020

Exposé-sondage

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur

Projet de modification d'IAS 1

Date limite de réception des commentaires : le 3 juin 2020

Exposure Draft ED/2020/3 *Classification of Liabilities as Current or Non-current—Deferral of Effective Date* is published by the International Accounting Standards Board (Board) for comment only. Comments need to be received by **3 June 2020** and should be submitted by email to commentletters@ifrs.org or online at <https://www.ifrs.org/projects/open-for-comment/>.

All comments will be on the public record and posted on our website at www.ifrs.org unless the respondent requests confidentiality. Such requests will not normally be granted unless supported by a good reason, for example, commercial confidence. Please see our website for details on this policy and on how we use your personal data.

Disclaimer: To the extent permitted by applicable law, the Board and the IFRS Foundation (Foundation) expressly disclaim all liability howsoever arising from this publication or any translation thereof whether in contract, tort or otherwise to any person in respect of any claims or losses of any nature including direct, indirect, incidental or consequential loss, punitive damages, penalties or costs.

Information contained in this publication does not constitute advice and should not be substituted for the services of an appropriately qualified professional.

Copyright © 2020 IFRS Foundation

All rights reserved. Reproduction and use rights are strictly limited. Please contact the Foundation for further details at permissions@ifrs.org.

Copies of Board publications may be ordered from the Foundation by emailing publications@ifrs.org or visiting our webshop at <https://shop.ifrs.org>.

[The French translation of the exposure draft contained in this publication has not been approved by a review committee appointed by the IFRS Foundation. The French translation is copyright of the IFRS Foundation.]



The Foundation has trade marks registered around the world (Marks) including 'IAS[®]', 'IASB[®]', the IASB[®] logo, 'IFRIC[®]', 'IFRS[®]', the IFRS[®] logo, 'IFRS for SMEs[®]', the IFRS for SMEs[®] logo, 'International Accounting Standards[®]', 'International Financial Reporting Standards[®]', the 'Hexagon Device', 'NIIF[®]' and 'SIC[®]'. Further details of the Foundation's Marks are available from the Foundation on request.

The Foundation is a not-for-profit corporation under the General Corporation Law of the State of Delaware, USA and operates in England and Wales as an overseas company (Company number: FC023235) with its principal office in the Columbus Building, 7 Westferry Circus, Canary Wharf, London, E14 4HD.

Exposé-sondage

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d’entrée en vigueur

Projet de modification d’IAS 1

Date limite de réception des commentaires : le 3 juin 2020

L'exposé-sondage ES/2020/3 *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur* est publié par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour commentaires uniquement. Les commentaires doivent être transmis d'ici le **3 juin 2020** par courrier électronique, à commentletters@ifrs.org, ou en ligne, à <https://www.ifrs.org/projects/open-for-comment/>.

Tous les commentaires seront rendus publics et mis en ligne sur notre site Web, à www.ifrs.org, à moins que les répondants ne demandent qu'ils demeurent confidentiels en invoquant des raisons pertinentes, tel le secret commercial. Voir notre site Web pour de plus amples informations à ce sujet ou pour prendre connaissance de notre politique de protection des renseignements personnels.

Avis de non-responsabilité : Dans la mesure permise par les lois applicables, l'IASB et l'IFRS Foundation déclinent toute responsabilité contractuelle ou extracontractuelle vis-à-vis de qui que ce soit relativement aux réclamations ou dommages de quelque nature que ce soit, y compris les dommages directs et indirects, les dommages-intérêts punitifs, les pénalités et les frais, pouvant découler de la présente publication ou d'une traduction de celle-ci.

Les informations contenues dans la présente publication n'ont pas valeur de conseil et ne sauraient se substituer aux services d'un professionnel ayant les compétences appropriées.

© 2020 IFRS Foundation

Tous droits réservés. Les droits de reproduction et d'utilisation sont strictement limités. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec l'IFRS Foundation à l'adresse licences@ifrs.org.

Il est possible d'obtenir des exemplaires des publications de l'IASB auprès de l'IFRS Foundation. S'adresser à publications@ifrs.org ou visiter notre boutique en ligne à <https://shop.ifrs.org>.

[La traduction française du présent exposé-sondage n'a pas été approuvée par un comité de révision désigné par l'IFRS Foundation. L'IFRS Foundation est titulaire des droits d'auteur de cette traduction française.]



L'IFRS Foundation a des marques déposées enregistrées dans différents pays (marques), y compris « IAS[®] », « IASB[®] », le logo IASB[®], « IFRIC[®] », « IFRS[®] », le logo IFRS[®], « IFRS for SMEs[®] », le logo IFRS for SMEs[®], « International Accounting Standards[®] », « International Financial Reporting Standards[®] », le symbole « Hexagon Device », « NIIF[®] » et « SIC[®] ». Des renseignements supplémentaires concernant les marques de l'IFRS Foundation sont disponibles auprès de celle-ci.

L'IFRS Foundation est une organisation à but non lucratif constituée en vertu de la General Corporation Law de l'État du Delaware, aux États-Unis, qui exerce ses activités en Angleterre et au Pays de Galles en tant que société étrangère (numéro : FC023235), et dont le bureau principal est situé au Columbus Building, 7 Westferry Circus, Canary Wharf, Londres, E14 4HD, Royaume-Uni.

SOMMAIRE

	<i>page</i>
APPEL À COMMENTAIRES	6
MODIFICATION [EN PROJET] D'IAS 1 <i>PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS</i>	7
APPROBATION PAR L'IASB DE L'EXPOSÉ-SONDAGE <i>CLASSEMENT DES PASSIFS EN TANT QUE PASSIFS COURANTS OU NON COURANTS – REPORT DE LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR</i> PUBLIÉ EN MAI 2020	8

REMARQUE : LA BASE DES CONCLUSIONS NE FAISANT PAS PARTIE INTÉGRANTE DE L'EXPOSÉ-SONDAGE, ELLE N'A PAS ÉTÉ TRADUITE EN FRANÇAIS.

Appel à commentaires

En janvier 2020, l'International Accounting Standards Board (IASB) modifiait IAS 1 *Présentation des états financiers* par la publication de *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*. Dans le présent exposé-sondage, l'IASB exprime son intention de reporter la date d'entrée en vigueur de ces modifications aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Leur application anticipée resterait permise.

L'IASB souhaite recevoir des commentaires sur les propositions contenues dans le présent exposé-sondage, *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur*. Les commentaires sont d'autant plus utiles qu'ils :

- (a) répondent à la question posée ;
- (b) précisent quels paragraphes ils visent ;
- (c) sont clairement motivés ;
- (d) indiquent les cas où le libellé des propositions pose problème parce qu'il est traduit de l'anglais ;
- (e) proposent à l'IASB d'autres solutions à envisager, le cas échéant.

L'IASB ne souhaite pas recevoir de commentaires sur les aspects des modifications d'IAS 1 de janvier 2020 dont le présent exposé-sondage ne traite pas.

Question à l'intention des répondants

Question
L'IASB se propose de reporter l'entrée en vigueur des modifications apportées à IAS 1 sous le titre <i>Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants</i> aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2023. Donnez-vous votre accord à cette proposition ? Veuillez motiver votre réponse.

Date limite

L'IASB examinera tous les commentaires écrits qu'il aura reçus d'ici le 3 juin 2020.

Pour faire parvenir des commentaires

Conformément aux mesures de lutte contre le coronavirus prises par les pouvoirs publics, les bureaux de l'IFRS Foundation sont fermés temporairement. Les travaux se poursuivent néanmoins, et les points de vue exprimés seront pris en considération dans le parachèvement des modifications proposées. Les commentaires doivent être transmis par voie électronique.

En ligne <https://www.ifrs.org/projects/open-for-comment/>

Par courrier électronique commentletters@ifrs.org

Vos commentaires seront rendus publics et mis en ligne sur notre site Web, à moins que vous ne demandiez qu'ils demeurent confidentiels en invoquant des raisons pertinentes, tel le secret commercial, et que nous accédions à votre demande. Voir notre site Web pour obtenir de plus amples informations à ce sujet ou pour prendre connaissance de notre politique de protection des renseignements personnels.

Prochaine étape

L'IASB examinera les commentaires suscités par l'exposé-sondage et décidera s'il apporte la modification proposée.

Modification [en projet] d'IAS 1 *Présentation des états financiers*

Le paragraphe 139U est modifié. Le texte supprimé est barré et le texte nouveau est souligné.

Dispositions transitoires et date d'entrée en vigueur

[...]

139U La publication de *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants*, en janvier 2020, a donné lieu à la modification des paragraphes 69, 73, 74 et 76 et à l'ajout des paragraphes 72A, 75A, 76A et 76B. L'entité doit appliquer ces modifications rétrospectivement selon IAS 8 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier ~~2022~~ 2023. Une application anticipée est permise. Si l'entité applique les modifications pour une période antérieure, elle doit l'indiquer.

Approbation par l'IASB de l'exposé-sondage *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur* publié en mai 2020

La publication de l'exposé-sondage *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur*, dans lequel est proposé l'apport d'une modification à IAS 1, a été approuvée à l'unanimité par les 14 membres de l'International Accounting Standards Board.

Hans Hoogervorst

Président

Suzanne Lloyd

Vice-présidente

Nick Anderson

Tadeu Cendon

Martin Edelmann

Françoise Flores

Gary Kabureck

Jianqiao Lu

Darrel Scott

Thomas Scott

Chungwoo Suh

Rika Suzuki

Ann Tarca

Mary Tokar